
Adresse du comité révolutionnaire du Havre-Marat, qui se plaint que ses adresses de félicitation à la Convention ne lui sont pas connues, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire du Havre-Marat, qui se plaint que ses adresses de félicitation à la Convention ne lui sont pas connues, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 401-402;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14246_t1_0401_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

33

Le directoire du district de Lisieux annonce à la Convention nationale, qu'après avoir envoyé 1002 marcs d'argenterie, provenant d'une partie des églises de son ressort, il lui adresse encore la ceinture du ci-devant évêque de Lisieux, émigré, sa croix de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, son cachet et son cure-dent en or, un autre cachet en argent; un cuiller et une fourchette, aussi en argent, et 3 porte-feuilles brodés, sur lesquels son prodigués les signes caractéristiques de l'orgueil féodal et ecclésiastique, qui parlent toujours d'humilité et de pauvreté. La lettre d'envoi porte que ces objets ont été trouvés cachés, avec beaucoup d'autres du même genre, et la presque-totalité des meubles de ce traître, dans une maison qu'il avait fait louer par un de ses chanoines, émigré comme lui, d'un autre émigré; et que l'administration a fait joindre à ces hochets 3 croix de Saint-Louis.

Insertion au bulletin (1).

[Lisieux, 17 prair. II; au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

Il y eut des hommes qui, renonçant à leurs droits, dégradèrent la dignité de l'homme; ils altèrent le physique et le moral. Ces êtres vicieux et pervers étoient connus sous le nom de prêtres et de nobles. Les uns se disaient les envoyés du Très Haut et le premier ordre de l'Etat; et les autres prétendaient que l'Etat ne pouvait exister sans eux. Ils jouissaient de tous les privilèges, de toutes les exemptions et de tous les revenus de l'Etat. Un pacte criminel les unissait aux tyrans et aux despotes qui gouvernaient les hommes simples et vertueux qu'ils avaient plongés dans l'ignorance et la barbarie.

Tel sera, Citoyen président, le langage de la postérité la plus reculée, comme celui des générations qui doivent nous succéder immédiatement. Tel est le nôtre.

Il était dans l'ordre des décrets éternels que les biens qu'ils avaient usurpés reviennent à leurs vrais propriétaires, aux républicains courageux qui secoueraient le joug de l'oppression sous lequel ils gémissaient depuis tant de siècles.

Nous t'avons annoncé précédemment l'envoi de 1002 marcs d'argenterie provenant d'une partie des églises ci-devant paroissiales de notre district.

Nous t'adressons aujourd'hui la ceinture du ci-devant évêque de Lisieux, émigré, sa croix de l'ordre de Notre Dame du Mont Carmel, son cachet et son cure dent en or, un autre cachet en argent, une cuiller, une fourchette aussi en argent et trois portefeuilles brodés sur lesquels sont prodiguées les figures caractéristiques de l'orgueil féodal et ecclésiastique qui parlait toujours d'humilité et de pauvreté, preuve du honteux esclavage qui afflige encore l'humanité sur une grande partie du globe.

(1) P.V., XXXIX, 93 et 123. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^o).

(2) C 305, pl. 1138, p. 15.

Ces objets ont été trouvés, cachés avec beaucoup d'autres du même genre, et la presque totalité des meubles de ce traître hypocrite, dans une maison qu'il avait fait louer par un de ses chanoines, émigré comme lui, d'un autre émigré encore.

Les précautions qu'avaient prises tous ces vampires affamés du bien et du sang des français, et dont la France fourmillait, prouvent l'espoir qu'ils avaient de revenir et l'envie de frustrer la République des ressources que nous offrent les biens qu'ils n'ont pu emporter avec eux, s'ils ne revenaient pas.

Nous avons joint à ces puérides décorations pontificales 3 croix ci devant dites de Saint Louis, autre monument de l'orgueil et du despotisme nobiliaire et aristocratique.

C'est ainsi que tout ce qui a appartenu aux ennemis du genre humain rentrera dans le néant avec eux, et que la vertu, la justice, les mœurs, la liberté et l'égalité s'établiront et règneront ensemble pour le bonheur des siècles futurs, et c'est aux représentans du peuple français que le genre humain devra sa félicité. S. et F. ».

LEREBOURT, GAUNEL, CAPLAIN, FOUQUET.

34

Le comité de surveillance de la commune du Havre Marat (1) se plaint, par l'organe de Legendre, représentant du peuple, que les adresses de félicitation de cette commune à la Convention nationale sur ses décrets immortels, qui doivent faire le bonheur du peuple et anéantir les traîtres, ne lui sont pas connus; et Legendre annonce, de la part de cette commune, que, le 28 floréal, elle a voté des remerciemens à la Convention nationale pour le décret par lequel elle a proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme; que, le même jour, elle lui a envoyé, par l'intermédiaire de l'administration du district de Brutus-Villiers, 4114 liv. 7 s. en numéraire, 1 médaille d'or, d'autres pièces d'argent, 420 chemises, 76 paires de bas, 27 paires de souliers, 13 paires de guêtres, 13 cols, 8 vestes, 10 culottes, 20 bonnets de police, 1 habit et 16 livres de charpie; et qu'à cet envoi étoit jointe une caisse contenant une paire de pistolets garnis en argent, canons bronzés et dorés, une selle avec sa housse, étriers et bride, qu'un citoyen de cette commune a destinés au premier de nos braves défenseurs qui débarquera en Angleterre, ou qui rentrera dans Valenciennes.

Insertion au bulletin (2).

[Le Havre-Marat, 17 prair. II; Au repr. Legendre] (3).

« Frère et ami,

Les sans culottes de notre commune, pénétrés d'amour et de respect pour les lois, le

(1) Seine Inférieure.

(2) P.V., XXXIX, 94. Bⁱⁿ, 25 prair.

(3) C 305, pl. 1149, p. 5.

mépris et la haine des intrigants, voient avec douleur que les adresses de félicitations de notre commune à la Convention nationale sur ses décrets immortels qui doivent faire le bonheur du peuple et anéantir les traîtres, ne lui sont pas connues. Connaissant tes principes montagnards et connaissant le zèle que nous mettons pour consolider la République triomphante, nous avons recours à toi pour t'inviter à faire connaître à la Convention nationale que le 28 floréal nous avons manifesté notre vœu sur son décret par lequel elle reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme et nos invitations à rester à son poste.

Par la même adresse, nous lui avons envoyé 4 114 livres 7 sols en numéraire, une médaille d'or et autres pièces d'argent envoyées au président, plus 420 chemises, 76 paires de bas, 27 paires de souliers, 13 paires de guêtres, 13 cols, 8 vestes, 10 culottes, 20 bonnets de police, 1 habit, et 165 livres de charpie que nous avons fait passer au district de Brutus-Villiers.

Dans l'envoi ci dessus que nous avons fait au président de la Convention nationale, nous lui avons aussi adressé une caisse contenant une paire de pistolets garnis en or, canons bronzés et dorés, et une selle avec sa housse, étriers, brides, et ce qu'un de nos concitoyens nous a déposés pour être la récompense du soldat qui débarquera le premier en Angleterre ou qui entrera le premier à Valenciennes. Nous t'invitons à nous faire connaître le résultat de cet envoi. S. et F. ».

PERNIN, ALEXANDRE, TOURÉ.

35

La société populaire de Lodève fait passer à la Convention nationale une décoration militaire dont le citoyen Jacques Jean, un de ses membres, a dépouillé un brigand de la Vendée; trois membres de cette société, en remettant cette décoration, font l'éloge du patriotisme ardent et pur du citoyen Jean.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la guerre (1).

36

La société populaire de Martel, département du Lot, témoigne à la Convention nationale, par une adresse, l'horreur dont elle a été saisie à la nouvelle des dangers qui ont menacé la vie de Robespierre et de Collot-d'Herbois; elle loue le courage du brave Geffroy, et témoigne, dans les termes les plus énergiques, que tous les citoyens dont elle est composée envient son sort.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIX, 94 et 123. Bⁱⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl¹).

(2) P.V., XXXIX, 94.

[Martel, 11 prair. II] (1).

« Citoyens représentans,

Nos lâches ennemis, dans l'impuissance de nous vaincre, veulent nous assassiner. Aujourd'hui l'infâme Pitt de concert avec les fanatiques et aristocrates immoraux, emploient ce moyen infernal, et tourne toute sa rage contre les plus fermes colonnes de la République, contre des représentans qui, toujours placés à l'avant-garde, ont su déjouer les complots liberticides de nos ennemis. Contre l'immortel Robespierre qui a terrassé toutes les factions par son énergique discours du 18 floréal, suivi du décret consolant qui déclare que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Contre son digne émule, Collot d'Herbois, zélé patriote et montagnard exalté. Quelle profonde consternation ! quels murmures d'indignation ne s'élevèrent-ils pas dans notre société quand elle apprit, hier, que le monsieur Henry Admiral avait formé le dessein d'enlever à la France ces deux têtes si chères. Il a tout fait, ce scélérat pour consommer le crime qu'il avait projeté. Mais le génie qui préside aux destinées de la France n'a pas voulu qu'elle fut couverte d'un deuil général.

Brave Geoffroy, tu as été assez heureux pour empêcher ce parricide. Tu as connu qu'en assassinant un représentant c'était assassiner le peuple entier; tu cours faire un rempart de ton corps, à Collot d'Herbois; tu mets au péril de ta vie sous le glaive de la loi son infâme assassin. Que n'ont-ils pu les sans-culottes de la société de Martel partager tes dangers et tes honorables blessures; il n'en est aucun qui n'envie ton sort ! tu as bien mérité de la patrie. Ils t'en témoignent leur satisfaction. Ton action glorieuse passera à la postérité. L'Être Suprême se rendant à leurs vœux prolongera les jours si utiles à la République. L'indignation générale enflammera l'âme de nos guerriers et marins qui sauront bientôt tirer une vengeance éclatante d'un pareil attentat et réduire au néant les tyrans, les conspirateurs et les assassins, tandis que la Montagne sainte, poursuivant ses glorieux travaux, finira de terrasser leurs émissaires et déjouera les trames de l'inférieur. S. et F. ».

MAZEYRAT (présid.), FRAYSSÉ, LABROUSSE,
[et une signature illisible].

37

La société populaire de Bourg-sur-Rhône, ci-devant Saint-Andéole, département de l'Ardeche, adresse à la Convention nationale ses félicitations sur le décret par lequel elle a proclamé, au nom du peuple français, l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Ce décret consolateur a mis, dit cette société, le sceau à nos opinions, il vengera la Divinité des outrages des Hébertistes.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

(1) C 306, pl. 1162, p. 15.

(2) P.V., XXXIX, 95. Bⁱⁿ, 24 prair.